

Séance du 26 avril 2023



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 9  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : - Jean-Yves CHAZALLON - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD -  
Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG -  
Catherine MATHIEU - Jean-Baptiste SANGLARD - Virginie MONTES

**ABSENTS** :

**EXCUSES** : André DEFAY - Séverine CELLE

**SECRETARE DE SEANCE** : Jean-Yves CHAZALLON

**Mr DEFAY André donne pouvoir à Mr DELABRE Philippe.**

**OBJET : Pose de compteurs de sectorisation et réfection de la chambre des vannes du réservoir du bourg**

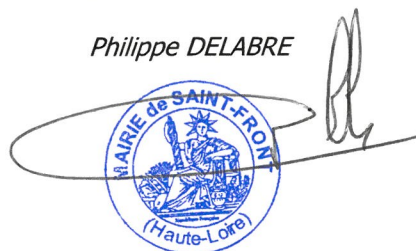
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de pose de compteurs de sectorisation et de réfection de la chambre des vannes du réservoir du bourg. Pour ce projet, un appel d'offre a été lancé, 4 entreprises ont répondu. Il convient donc de choisir l'entreprise qui effectuera ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet de de pose de compteurs de sectorisation et de réfection de la chambre des vannes du réservoir du bourg ;
- **Décide** de retenir l'entreprise **GREG TP** pour effectuer les travaux pour un montant de **85 529 € HT** ;
- **Sollicite** une subvention auprès de l'Agence de l'eau la plus élevée possible pour ce type d'opération ;
- **Sollicite** une subvention auprès du Département de la Haute-Loire la plus élevée possible pour ce type d'opération ;
- **Charge** Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie  
le 26 avril 2023  
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20230426-23\_04\_005-DE  
Recu le 29/04/2023